

Civisme et protection des forêts méditerranéennes

par Maurice WELLHOFF*

1. — Les chantiers de jeunes bénévoles

Les feux de forêts de l'été 1986 ont frappé nettement l'opinion publique.

Le bilan des incendies de cette année-là n'a pas été plus catastrophique que celui de certaines années passées; mais ce qui a impressionné la population, cette fois-ci, c'est le spectacle télévisuel des habitations ravagées ou encerclées par les flammes (1).

Le gouvernement a lancé à l'automne l'opération « feu vert pour la forêt » et l'on a ainsi pu voir, pendant les vacances de la Toussaint 1986, des centaines de jeunes volontaires, recrutés par les Scouts de France et des associations d'éducation populaire, répondant à l'appel des Ministères de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports, nettoyer des surfaces brûlées ou débroussailler.

Le Ministère de la Justice organise, quant à lui, des chantiers de détenus dans le cadre des « travaux d'intérêt général » (T.I.G.).

Cette opération a démontré que les jeunes se portaient volontaires en très grand nombre pour la protection des forêts.

Certains ont fait observer que l'opération de la Toussaint avait été organisée de manière spectaculaire et précipitée. Cette critique aurait pu être recevable si cette action était restée sans lendemain, mais le Ministère de l'Environnement semble avoir tiré des leçons de cette première expérience pour financer l'organisation de stages du même type pendant les vacances de Pâques 1987 en sélectionnant un nombre restreint de chantiers associatifs mieux préparés.

C'est ainsi, par exemple, que dans le département des Bouches-du-Rhône « l'Association Occitane de

Défense de la Forêt » a organisé un chantier dans la forêt communale du Puy-Sainte-Réparade (Massif de la Trévaresse) avec le soutien actif de la municipalité et de l'ONF. Les bénévoles sont intervenus pour remettre en valeur une parcelle de taillis de chênesverts, victime d'un feu il y a une dizaine d'années, par une action de récépage.

Ces chantiers de jeunes, qui semblaient, dans un premier temps, avoir un caractère symbolique, vont sans doute se pérenniser.

C'est pourquoi nous émettons quelques suggestions qui devraient permettre d'entamer une réflexion sur l'avenir de ces chantiers de jeunes :

1. — Puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans une logique de rentabilité il faut attacher une grande importance à la qualité du travail effectué, ce qui implique de former des animateurs spécialisés pour les encadrer, l'organisation des chantiers de bénévoles devant comporter, dans l'avenir, un minimum de formation des jeunes sur les problèmes des forêts méditerranéennes, ce qui aura pour effet de renforcer leur motivation et donc la qualité de leur travail.

2. — Prévoir l'implantation de panneaux sur les lieux des chantiers indiquant que tel travail a été fait à telle date par tel groupe.

3. — Prévoir des interventions sur des terrains communaux et plutôt sur des lieux très fréquentés relativement proches des agglomérations ou des voies de communication.

4. — Ne pourrait-on pas envisager des plans départementaux de chantiers de jeunes, mis en place dans le cadre d'une concentration la plus large possible qui sélectionneraient les lieux d'intervention et le travail à effectuer.

5. — On pourrait aussi envisager que ces chantiers « se payent le luxe » d'expérimenter dans le domaine sylvicole ou tout au moins réalisent des travaux qui ne sont pas fréquemment exécutés dans nos régions pour des raisons de rentabilité, par exemple la conversion de taillis en futaie, des débroussaillages sélectifs avec parcelles témoins, le dépressage, le balisage de chemins etc. Les scientifiques et les techniciens ne manquent pas qui pourraient proposer et suivre sur le terrain de telles expériences.

6. — Faire participer les habitants des communes forestières à ces chantiers, par l'intermédiaire des comités de feux, commissions communales des forêts, foyers ruraux etc.

7. — On peut prévoir le développement progressif de ces chantiers; si plusieurs milliers de jeunes travaillent pendant un mois par an, on ne pourra plus dire que c'est dérisoire.

8. — Dans le cadre de « l'Année européenne de l'Environnement », on peut envisager, dans un deuxième temps que des jeunes d'autres pays de la Communauté européenne puissent participer à ces chantiers en France. On peut proposer aussi la mise en place de chantiers dans les autres pays de l'Europe du sud victimes des incendies.

Une étude financière du développement de ces actions peut être effectuée, ces chantiers pourraient être financés par le Conservatoire de la forêt méditerranéenne, le Ministère de l'Environnement, la Commission des Communautés européennes, les Départements et les Communes.

2. — L'action éducative

Depuis une dizaine d'années de démonstrations, l'intérêt des enfants des écoles pour la protection des forêts a eu maintes fois l'occasion de s'exprimer, par des « projets d'actions éducatives », des reboisements, des sorties pédagogiques, des expositions, des opérations « glands de chênes » etc.. Tout le monde s'accorde à dire que ce travail d'information des enfants est un des moyens de prévention des incendies qui doit se développer (2).

Le succès des « journées de formation et de sensibilisation » des enseignants sur ce thème organisées durant l'hiver 1986 par la mission d'action culturelle du rectorat de Nice et le Centre culturel des Cèdres de Mouans Sartoux (Alpes Maritimes) a été tel qu'il a fallu renouveler l'opération.

Mais trop souvent, dans le passé, cet enthousiasme a été mal utilisé, par exemple nombreux ont été les reboisements improvisés et sans suites.

La création du Centre permanent d'initiation à la forêt provençale à Peyrolles dans les Bouches-du-Rhône, qui a justement pour objectif de prévenir les incendies par une action éducative, semble donc correspondre à un véritable besoin.

Le centre est en cours de construction sur un terrain de sept hectares

(1) 45 367 ha. brûlés dans les quinze départements de l'Entente, contre plus de 50 000 en 1979, par exemple (Forêt Méditerranéenne, déc. 86).

(2) Cf. le rapport de la Commission de l'Agriculture du Parlement européen sur l'action de la Communauté dans le secteur forestier, A.18 publié dans Forêt méditerranéenne, décembre 1986, p. 218.

* Instituteur
Secrétaire de l'Association occitane de défense de la forêt
Directeur du Centre permanent d'initiation à la forêt provençale
Camin do Lobatas
13860 Peyrolles

donné par Madame Baudoin, une institutrice retraitée.

Une étude scientifique et pluridisciplinaire du site a permis de réaliser un plan global d'aménagement et des fiches pédagogiques.

Cette réalisation est due, d'une part, à la volonté et au travail bénévole de citoyens organisés dans une association et d'autre part au soutien financier des pouvoirs publics (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Commission des Communautés européennes, Agence française pour la maîtrise de l'énergie, Fondation de France) avec le soutien matériel de la municipalité, des forestiers-sapeurs et des pompiers.

Dans le domaine de la prévention des incendies, il ne faut pas tout attendre de l'Etat, les efforts financiers et techniques considérables fournis ces dernières années par les pouvoirs publics ne suffisent pas à résoudre le problème. Les feux de forêts étant allumés dans 98 % des cas par des hommes (3), l'intervention préventive des citoyens organisés est essentielle.

C'est ce qu'ont compris les « Comités de feux », les Commissions Communales des forêts et un grand nombre d'élus locaux.

3. — Le débroussaillage autour des habitations

Il existe un autre domaine dans lequel l'action des hommes est essentielle pour prévenir les incendies.

Il s'agit du problème du débroussaillage dans un rayon minimum de 50 m autour des habitations (placé sous l'autorité des maires par la loi forestière de 1985 votée à la quasi-unanimité par le Parlement).

Les feux de l'été 86 ont permis de rappeler aux maires leurs responsabilités dans ce domaine. Il est nécessaire d'informer systématiquement les gens concernés en leur rappelant leur devoir civique. Dans certaines communes les pompiers distribuent, à l'occasion de la vente de leurs calendriers, un excellent dépliant incitatif réalisé par l'Association des communes forestières et le Conseil général de Vaucluse.

Nous considérons que les maires ne devraient pas hésiter à employer, si nécessaire, des méthodes coercitives prévues par la loi pour contraindre les habitants à débroussailler autour de leurs résidences.

(3) D'après les statistiques concernant les causes connues des feux, environ 1 % des feux ont pour origine la foudre; quant aux incendies allumés par des pyromanes, quelqu'ils soient, une étude sociologique et psychologique approfondie reste à réaliser.

Conclusion

Les individus se sentent impuissants en face des récentes « catastrophes » qui ont causé des dommages à l'environnement de par le monde (Bhopal, pluies acides, Tchernobyl, la pollution du Rhin, incendies de forêts en Chine Populaire, etc...).

La protection des forêts méditerranéennes est un domaine dans lequel l'action organisée des citoyens peut contribuer à « limiter les dégâts » en préparant l'avenir.

M.W.

RÉSUMÉ

Face à l'émotion suscitée par les feux de 1986, l'auteur propose de mieux valoriser, au plan de l'information, de la pédagogie et de l'information du public, les différents chantiers de jeunes qui ont été organisés. Il insiste sur le rôle du Centre permanent d'initiation à la forêt provençale, dont il est le directeur, dans ces différents domaines. De plus, il suggère un effort de persuasion quant au débroussaillage obligatoire autour des habitations (mode d'emploi).

SUMMARY

In front of the emotion born from the fires of 1986, the author proposes to give more value, on the level of information and pedagogy and information of the public, to the different worksites of young people that have been organised. They insist on the role of the permanent center of initiation to the provencal forest of which he is the Director, in these different fields. Moreover, he suggests an effort of persuasion as to a compulsory clearing around the houses (Directions for use).

RESUMEN

Frente a la emoción suscitada por los fuegos del año de 1986, propone el autor de dar más valor aún a las diferentes obras de jóvenes que se han organizado, sobre el plano de la información, de la pedagogía y de la información del público. El autor, director del Centro permanente de iniciación al bosque provenzal, insiste sobre el papel de ese centro en esos diferentes dominios. Además, sugiere un esfuerzo de persuasión respecto al desbroce obligatorio alrededor de las viviendas (modo de empleo).